

# **Compte Rendu de la réunion** **du Conseil Municipal** **du 05 Avril 2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 05 Avril 2022 à 18h30. 18 membres sont présents, 1 membre est absent sans procuration (M. ROUBY Christophe).

Secrétaire de séance : Mme BAILEY Justine

Le compte-rendu du 08 Février 2022 est adopté à l'unanimité.

## **Vote des délibérations :**

### **Vote du Compte de Gestion 2021**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal déclare que le Compte de Gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2021, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **Vote du Compte Administratif 2021**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le compte administratif de la commune pour l'exercice 2021 du budget principal.

### **Vote du taux des taxes 2022**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir les taux d'imposition suivants pour l'année 2022 :

- Foncier bâti : 26,14 %
- Foncier non bâti : 81,67 %

### **Fixation de la durée d'amortissement des subventions d'équipements versée par la commune**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées comme suit :

- 5 ans pour des biens mobiliers, du matériel ou des études,
- 5 ans pour des biens immobiliers ou des installations,
- 5 ans pour des projets d'infrastructures d'intérêt national

### **Vote du Budget Primitif 2022**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de voter le budget primitif 2022 de la Commune tel que proposé.

### **Convention billetterie festival Julb'enscène – Autorisation de signature**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser M. Le Maire à signer des conventions auprès des opérateurs de vente en ligne de billetterie dans le cadre du festival susvisé.

### **Vente de terrain à Mme FAURE Caroline**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Donne un avis favorable à la vente des lots A, B et D du projet de division de la parcelle ZE 97, soit une surface de 539 m<sup>2</sup> au prix de 40 € H-T du m<sup>2</sup> à Mme FAURE
- Précise que les frais d'acte de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreuse
- Donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour signer les documents se rapportant à la présente affaire.

### **Convention EPORA – Veille foncière – Autorisation de signature**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser M. Le Maire à signer la convention tripartite de veille et de stratégie foncière entre la Commune de Saint Julien en Saint Alban, la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA).

### **Fixation du tarif des emplacements vendeurs ambulants**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Fixe à 200 € le montant d'un emplacement dans le cadre du festival Julb'enscène
- Précise que le paiement devra être réalisé par chèque après émission d'un titre de recette.

### **Attribution d'une subvention au collège Alex Mézenc**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 150 € au collège Alex Mézenc dans le cadre de l'intervention d'une conteuse dans les classes de 6<sup>ème</sup>.

### **Financement des voyages scolaires des collégiens**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de donner un avis favorable à la proposition de M. Le Maire.

### **Occupation du domaine public – Marchés estivaux**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Fixe à 10 € l'emplacement pour les marchés des jeudis soir en juillet et août 2022
- Précise que le paiement sera réalisé par chèque après émission d'un titre par les services de la mairie.

La séance est levée à 21h00.

